

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Selma TOLBA
Chef de service communication
Tél. 03 25 92 33 98
selma.tolba@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que représentent ces déchets.

Le Centre de stockage de l'Aube a réalisé un exercice de sécurité nécessitant l'intervention des secours externes

Mardi 6 décembre à 09h15, le Centre de stockage de l'Aube (CSA) a réalisé son exercice annuel de mise en œuvre du plan d'urgence interne*. Cet exercice avait pour principal objectif de tester la coordination des secours internes avec les secours externes au sein d'une installation récemment construite. La préfecture de l'Aube a également participé à cet exercice afin de tester les échanges entre son centre opérationnel départemental et l'Andra.

Le scénario de l'exercice était le suivant : des fumées épaisses ont été détectées dans un bâtiment en cours d'aménagement. Trois personnes étaient potentiellement présentes dans l'installation. L'une d'entre elles est rapidement sortie et a donné l'alerte. Les deux autres, portées manquantes, ont fait l'objet de recherches dans une installation totalement enfumée.

Cet exercice, qui a duré un peu plus de 2 heures, a permis de tester :

- La réactivité des équipes de secours internes, qui sont intervenues immédiatement pour sécuriser la zone et entamer la recherche des personnes manquantes, puis leur porter une assistance.
- La coordination des équipes internes de l'Andra avec les équipes de secours externes, à savoir le SDIS10 (Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube et Soulaines-Dhuys) et la préfecture de l'Aube, toujours pour la recherche, l'assistance puis l'évacuation vers l'hôpital de Troyes d'un des travailleurs retrouvé dans l'installation, et enfin l'extinction du feu dont l'origine était un tableau électrique.

L'Andra a ensuite engagé une séance d'échanges avec l'ensemble des intervenants en présence du sous-préfet de Bar-sur-Aube, Christophe Deschamps, permettant d'établir un premier bilan positif et de déterminer des axes potentiels d'amélioration dans la gestion d'un tel événement.

En pratique

**Le plan d'urgence interne (PUI) du Centre de stockage de l'Aube est déclenché dès lors qu'une situation incidentelle ou accidentelle nécessite l'intervention des secours extérieurs.*